
RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Subvention exceptionnelle aux associations

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local ou à l'occasion de l'organisation d'une action spécifique.

C'est le cas de l'association Centre Châtelleraudais d'histoire et d'archives (CCHA) qui s'investit dans un travail de recherche puis de diffusion à l'occasion de la commémoration du centenaire de la fin de la guerre 1914-1918.

Un important travail est prévu pour les années à venir, autour d'actions et partenariats divers. Pour cette année 2014, l'association a reçu la labellisation de son projet de l'année au titre de la mission du centenaire, ainsi qu'une subvention. Une attention particulière est portée en direction du jeune public.

Le montant global du projet s'élève à 16 700 € et comporte l'impression, la location de documents, de matériels, des montages, la communication... L'association sollicite une aide financière de la collectivité.

Également, l'association Musique en Scène souhaite un soutien financier eu égard aux frais engagés pour le déménagement de l'association dans ses nouveaux locaux de l'ancien presbytère Saint-Jean L'Évangéliste, à Châteauneuf.

Enfin, le centre socioculturel des Minimes demande un soutien financier pour l'accueil d'un spectacle professionnel à l'occasion de sa fête de quartier du 14 juin 2014, à hauteur de 2000 €, avec la participation des habitants du quartier.

* * * * *

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la délibération n° 26 du conseil municipal du 12 décembre 2013 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2014, dont les crédits inscrits au comptes 6574,

CONSIDERANT l'intérêt local revêtu par le programme d'activités monté par l'association CCHA dans le cadre de la mission du centenaire de la Première Guerre mondiale,

CONSIDERANT les dépenses exceptionnelles de l'association Musique en Scène occasionnées par le transport d'instruments de musique encombrants et fragiles par un professionnel,

CONSIDERANT que l'activité du centre socioculturel des Minimes est d'intérêt local puisqu'il propose des animations en direction de tout public et qu'il favorise l'expression populaire et la participation du plus grand nombre, grâce à des actions telles que par exemple la fanfare insolite Kafi le 14 juin 2014,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Centre Châtelleraudais d'histoire et d'archives,
- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Musique en Scène,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 € au centre socioculturel des Minimes,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Les sommes seront imputées sur le compte 33 / 6574 / 5100.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 21/10/2014 n° 8589
Publié au siège de la mairie, le 17/10/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER